



République Française

MAIRIE D'HURIGNY

Le 12 mai 2020

Madame, Monsieur,

Face à la pandémie de Coronavirus-Covid 19, la France traverse une crise sanitaire sans précédent.

Depuis le 15 mars dernier, chacun a vécu de façon plus ou moins douloureuse cette période de confinement qui a accompagné l'état d'urgence déclaré par le Gouvernement.

Afin d'assurer la sécurité de tous, en particulier des personnes les plus vulnérables, certaines dispositions ont été prises pour limiter les risques de propagation du virus :

- les écoles maternelle et primaire ont été fermées,
- les accès à tous les équipements sportifs, mêmes en plein air, ainsi qu'au parc du château ont été condamnés,
- les activités des associations communales et les rassemblements dans les bâtiments communaux ont été interdits.

Durant cette période inédite, afin d'accompagner au mieux ses administrés et d'assurer la continuité du service public, l'équipe municipale a mis en œuvre un certain nombre de mesures.

Dès le début de la pandémie, les consignes des gestes barrières à respecter pour éviter la propagation du virus ont été largement diffusés. Toutes les informations relatives à l'évolution de la crise ont été relayées sur le site internet de la commune et sur sa page Facebook.

Si par mesure de protection du personnel le secrétariat de mairie n'a pas assuré d'accueil physique, une présence quotidienne a permis d'apporter dans les meilleurs délais une réponse aux demandes adressées par mail.

Un contact téléphonique régulier a eu lieu auprès des personnes recensées sur le registre des personnes âgées, isolées ou fragiles, mis en place depuis 2003, afin de s'assurer qu'elles allaient bien et leur apporter une aide si besoin.

Un travail a été mené en étroite collaboration avec le CCAS et avec l'association Seniors évasion, qui agit en faveur des retraités et qui a donc une parfaite connaissance de cette tranche de la population qui peut être plus vulnérable. Nous étions également en relation avec les commerçants et les professionnels de santé qui ont pu nous alerter lorsqu'ils avaient connaissance d'une personne en difficulté.

Les attestations de déplacement dérogatoire ont été téléchargeables sur notre site et étaient également à disposition chez les commerçants. Elles ont été déposées directement dans des foyers dont les occupants rencontraient des difficultés pour se les procurer.

Le portage des courses pour les personnes qui avaient des difficultés à se déplacer a été organisé. Quant aux plus jeunes, il a été proposé aux écoles de servir de relais avec les familles pour récupérer les devoirs des enfants.

Nous nous réjouissons de voir qu'un élan de solidarité s'est mis en place. Spontanément, des personnes se sont proposées pour agir à nos côtés, pour le portage des courses notamment.

Nous avons assisté également à une entraide importante entre voisins, les plus jeunes veillant sur les plus âgés.

Dès que les autorités sanitaires ont conseillé de porter un masque, une quinzaine de couturières bénévoles ont fabriqué des masques en tissu. Elles ont été aidées dans leur tâche par de généreux donateurs qui ont offert des tissus et des élastiques.

Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre une procédure de déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020.

A l'échelon local, il nous appartient de mettre en œuvre les mesures qui nous paraissent les plus appropriées pour organiser la vie quotidienne en prenant en compte le risque d'une deuxième vague épidémique qui serait due à un relâchement de la vigilance sanitaire.

Afin de répondre aux nombreuses directives imposées par les services préfectoraux et afin d'assurer la sécurité de tous, tant du personnel communal, qui œuvre à nos côtés pour remplir notre mission de service public, que des personnes accueillies dans les différentes structures communales, un certain nombre de mesures sont donc mises en place.

Au plan scolaire, les élèves des écoles maternelle et élémentaire reprendront le chemin de l'école à compter du jeudi 14 mai 2020.

Considérant les mesures draconiennes imposées pour assurer la sécurité sanitaire des équipes enseignantes et des enfants, avec notamment des nettoyages et des désinfections plusieurs fois par jour de tous les équipements, et la nécessité de respecter les gestes barrières et de distanciation physique, seuls 20 élèves répartis en deux groupes à l'école maternelle et une quarantaine d'élèves répartis en quatre groupes à l'école élémentaire seront accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un enseignement à distance sera mis en place les mercredis. La garderie périscolaire, les accueils périscolaires et le restaurant scolaire resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

La mairie accueillera de nouveau le public aux horaires habituels à compter du 18 mai 2020. La présence d'une seule personne à la fois, obligatoirement porteuse d'un masque, sera rendue possible.

Considérant le vadémécum adressé aux bibliothèques territoriales par le Ministère de la Culture, la bibliothèque demeure fermée au public. Une réouverture à compter du mardi 2 juin 2020 sera envisagée si la situation sanitaire le permet.

Le cimetière est à nouveau ouvert. Demeurent interdits jusqu'à nouvel ordre l'accès au parc du château, à l'espace multisports et à tous les équipements sportifs, mêmes en plein air, ainsi qu'à toutes les salles communales pour des activités de loisirs.

De manière générale, les rassemblements, à titre public ou privé, de plus de 10 personnes sont interdits.

Concernant le port du masque, le personnel communal est équipé de masques chirurgicaux. Des masques en tissu dits "masques grand public" ont été commandés pour être remis à la population. Dès lors que nous serons livrés, vous serez informés des modalités de distribution. En cas de besoin urgent, des masques en tissu, dits masques grand public, fabriqués par des couturières bénévoles sont disponibles auprès de Françoise MAILLET au 06.50.83.60.24.

Ces dispositions seront évidemment amenées à être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures que les hautes autorités pourraient être amenées à nous demander d'appliquer.

Pour la santé de tous, afin de se protéger et de protéger les autres, j'invite chacun à observer la plus grande prudence et à respecter scrupuleusement les gestes barrières et la distanciation physique, qui restent essentiels.

En vous remerciant de votre compréhension pour les désagréments que vous auriez pu subir dans ce contexte exceptionnel et difficile pour tous et en vous assurant de l'engagement de toute l'équipe municipale pour la protection de chacun, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Dominique DEYNOUX.